Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 022-212202428-20260629-2026062908-DE

Plurien
Sables d'Or les Pins

MAIRIE DE PLURIEN – DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Conseil Municipal du 29 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf juin à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, sous la Présidence de Monsieur BESREST Nicolas, Maire.

Date de convocation : 22 juin 2026
Date d'affichage : 22 juin 2026
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 16
Nombre de membres représentés : 3
Etaient présents : BESREST Nicolas, Maire,
STRUGAREK Jean-Luc, ETIENNE Brigitte, ROUXEL Jérôme, BOURRET Alexandra, adjoints ;
MAGDELAIN Emmanuel, POTTIER Chantal, TOUBLANC Jean-Philippe, BERTHELOT Jean, DUBOIS Karine, COURCOUX Magali, LAURENT-MONTOUX Carine, ANDOUARD Emmanuel, LE BOUEDEC Marine, BIDAUD Julien, MATHIOT Marina ; formant la majorité des membres en exercice.
Absents : CHANTEUX BELLEC Christine, représentée par BOURRET Alexandra ; LEFORT Olivier, représenté par BESREST Nicolas ; COUILLEAUD Sylvain, représenté par ROUXEL Jérôme.
Monsieur ANDOUARD Emmanuel a été élu secrétaire.

DELIBERATION N°2026-06-29-08 : Missions d'études techniques pour l'aménagement de la Rue de la Ruaulté et de la Rue des Sables d'or

Rapporteur : Nicolas BESREST

La commune de Plurien souhaite engager une démarche de requalification des espaces publics des rues de la Ruaulté et des Sables d'Or. Cette opération vise à améliorer les conditions de circulation, à favoriser les cheminements sécurisés pour les piétons et les cyclistes, à désimperméabiliser les sols, à rénover la voirie et à végétaliser ces axes sur le plan paysager. Ces aménagements s'inscrivent dans une logique de développement durable et de valorisation du cadre de vie local.

Deux offres ont été reçues pour la réalisation des missions d'études techniques nécessaires à la concrétisation de ce projet :

- **Groupement PLCE/ICI DEMAIN** : 8 950 € HT (10 740 € TTC) ;
- **PRISM** : 9 750 € HT (11 700 € TTC).

Il convient désormais d'attribuer cette mission afin de permettre la poursuite des études préalables à la réalisation des travaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2122-22 relatifs aux compétences du conseil municipal et du maire ;

CONSIDÉRANT que la requalification des rues de la Ruaulté et des Sables d'Or répond à des enjeux importants en matière de sécurité, de mobilité douce et de qualité de vie pour les habitants ;

CONSIDÉRANT que ces aménagements s'inscrivent dans une démarche de désimperméabilisation des sols et de végétalisation, conformément aux objectifs de transition écologique et de gestion durable des eaux pluviales ;

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 022-212202428-20260629-2026062908-DE

CONSIDÉRANT que les études techniques préalables sont essentielles pour définir les modalités d'aménagement et garantir la cohérence du projet avec les objectifs fixés ;

CONSIDÉRANT que deux offres ont été reçues pour la réalisation de ces missions d'études, et qu'il convient d'en retenir une pour permettre la poursuite du projet ;

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

Article 1 : de retenir l'offre du groupement **PLCE/ICI DEMAIN** pour la réalisation des missions d'études techniques relatives à l'aménagement des rues de la Ruaulté et des Sables d'Or, pour un montant de 8 950 € HT (10 740 € TTC).

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, y compris la convention avec le prestataire retenu.

Article 3 : La dépense sera inscrite au budget à l'opération 160.

Vote du conseil municipal :
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Nicolas **BESREST**

MAIRIE DE PLURIEN
Côtes d'Armor

Le secrétaire de séance,
Emmanuel **ANDOUARD**

Certifié exécutoire par transmission
en Préfecture le 30 juin 2026
Le Maire,
Nicolas BESREST

MAIRIE DE PLURIEN
Côtes d'Armor